

MAIRIE DE GLAND
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 28 mai 2025

Étaient présents :

Mmes : MALLET Claudine, MARCHAND Murièle, CLEREN Stéphanie,
Bernadette LEGOUGE, Sylvie SCIANCALEPORE.

Mrs : BEAUFORT Armand, ASSAILLY Gérard, SAN-MIGUEL Claude,
BOUVET Jean-François, Timothé METIVIER – arrivée à 18h14.

Était excusé :

Mr Aurélien GAUTHIER

- Ouverture de séance : 18h04 -

Madame Marchand Murièle est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur BOUVET Jean-François

Le quorum (6) étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2025.

Délibérations :

- Validation du Compte Financier Unique définitif 2024.
- Validation du Budget Primitif définitif 2025.
- Affectation du résultat 2024.
- Taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259).
- Dossier de vidéosurveillance.
- Stagiairisation de l'employée communale en charge de l'accompagnement scolaire et de l'hygiène des locaux.
- Eclairage rue de Rome, rue du Carrefour et lotissement des Grèves (devis USEDA).

Informations diverses :

- Point sur le poste d'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02/04/2025 :

Concernant le changement de nom de la salle communale, déplacer les guillemets initialement placés autour des mots « Marcel Husson » et y englober le mot « salle », ce qui donne « salle Marcel Husson ».

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 8
Abstention : 1

Délibérations :

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique définitif 2024.
Il présente le CFU définitif 2024 au conseil Municipal :

20000 - GLAND

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés		B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	21 795,31		-44 711,42		-22 916,11
Fonctionnement	77 714,10	17 685,31	40 871,06		100 899,85
TOTAL I	99 509,41	17 685,31	-3 840,36		77 983,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	99 509,41	17 685,31	-3 840,36		77 983,74

Mr Jean-François BOUVET sort de la salle au moment du vote, c'est Mme Sylvie SCIANCALEPORE qui préside l'assemblée délibérante.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 7
Abstention : 1

Arrivée de Mr Timothé METIVIER

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'approbation du Budget Primitif définitif 2025.
Il propose à l'assemblée délibérante un vote au chapitre, avec la section de fonctionnement en suréquilibre et la section d'investissement à l'équilibre comme suit :

COMMUNE DE GLAND (M57) - MAIRIE DE GLAND - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	87 596,63	159 621,82
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	49 109,08	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 22 916,11	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	159 621,82	159 621,82
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	306 750,00	289 255,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 28 874,66
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	306 750,00	318 130,16
	TOTAL DU BUDGET (4)	466 371,82	477 751,98

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Le vote a donné les résultats suivants :
Pour : 9
Contre : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2024.
Après présentation des résultats de l'exercice 2024, et du budget 2025, le conseil municipal vote les reports suivants :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 21 795,31 €

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 77 714,10 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	39 480,62
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	16 226,69

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	58 579,10
En recettes pour un montant de :	4 080,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	32 703,79
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Mr Jean-François BOUVET propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat conformément au CFU 2024.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	32 703,79
--	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	45 010,31
--	-----------

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant le taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259).
Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes

d'équilibre des réformes fiscales.

La Commission Communale des Impôts Directs ayant eu lieu le 10 avril 2025, et aucun Conseil Municipal n'ayant été programmé depuis, la commune est hors délai et conserve donc les taux communaux de l'année 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* **48.94 %**

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021*

(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **13.52 %**

- Taxe d'habitation : **10.40 %**

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la mise en place d'un système de vidéoprotection dans la commune.
Il explique au Conseil Municipal que la 1^{ère} étape consiste à voter une délibération l'autorisant à entamer les démarches nécessaires.
Le sujet avait déjà été abordé, il était question de mettre en place 4 caméras :
 - 1 au city stade
 - 1 place de la mairie
 - 1 en bas de la résidence des Grèves
 - 1 à la sortie du village, côté Mont Saint PèreCes emplacements sont encore à valider avec le référent gendarmerie.
Il semblerait que 3 caméras soient suffisantes (aux intersections et à la sortie du village) : il n'y aurait pas d'installation de caméra au City Stade car le coût serait trop élevé, compte tenu du fait qu'il faudrait au préalable installer 1 relais et 1 support.
Plusieurs modèles de caméras existent. Idéalement, en fonction du prix et des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre, le choix se porterait sur des modèles à 360 °C avec lecteur de plaques d'immatriculation. Tous ces aspects seront éclaircis au fil de l'avancée du projet.
Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entamer les démarches nécessaires en vue de l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Gland.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la stagiairisation de l'employée communale en charge de l'accompagnement scolaire et de l'hygiène des locaux.
Il explique au Conseil Municipal que la mairie, en tant qu'employeur, se doit de lutter contre l'emploi précaire, et que la stagiairisation permettrait à l'agent concerné d'accéder à une titularisation plus rapidement.

Ceci permettrait à l'agent plus de stabilité financière. Cette mesure permettrait également de fidéliser cette employée auprès de la commune.

Mr le Maire rappelle également que la stagiairisation n'entraîne aucun changement quant au salaire de l'agent concerné. Certains élus estiment que cette mesure n'est pas nécessaire, d'autres pensent qu'elle est précoce.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 3

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'éclairage rue de Rome, rue du Carrefour et lotissement des Grèves (devis USEDADA).

Il s'agit de remplacer les candélabres entièrement résidence des Grèves, et uniquement les ampoules rue de Rome et rue du Carrefour.

Mr le Maire informe également le Conseil Municipal que les travaux chemin des Olivettes sont terminés.

Une tranchée initialement prévue n'ayant pas été réalisée, l'USEDADA a procédé au remplacement d'ampoules supplémentaires pour compenser ce reliquat.

Mr le Maire doit se renseigner auprès de l'USEDADA pour savoir quelles ampoules ont été remplacées à cette occasion.

Concernant les travaux résidence des Grèves, le coût pour la commune est de 13 425.56 €.

Concernant les travaux rue de Rome et rue du Carrefour, le coût pour la commune est de 3 482.91 €.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Informations diverses :

- Point sur le poste d'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un ½ poste supplémentaire avait été créé en 2024, avec pour objectif la formation de l'agent contractuel qui remplace actuellement l'agent titulaire en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments communaux.

Cet agent contractuel aurait travaillé en binôme avec l'agent titulaire jusqu'au départ en retraite de ce dernier, puis aurait pris le poste en temps plein ensuite.

Cependant, la commune n'est pas entièrement satisfaite du travail effectué par le remplaçant actuel. Un nouvel agent contractuel a donc été embauché en remplacement de l'agent titulaire. Le remplaçant initial est embauché quant à lui en mi-temps à partir du 01/06/2025.

Questions diverses :

- Le boulanger qui effectuait la distribution de pain dans le village a informé la commune qu'il cesse son activité.
La commune va effectuer des démarches pour savoir si l'installation d'un distributeur de baguettes est envisageable.
L'emplacement idéal pour ce distributeur serait la parcelle 0298 (près du pressoir), car les personnes pourraient garer leur véhicule et accéder au distributeur en toute sécurité. De plus, l'électricité arrive déjà sur cette parcelle, ce qui limiterait les coûts d'installation.
- Le feu tricolore côté Brasles semble toujours mal fonctionner : il se déclenche même lorsque les véhicules arrivent à 50 km/h.
- Les décorations faites par le Club des Mamies doivent être installées dans le village.
- La commune a été contactée par un garde pêche pour signaler une pollution au chélate de fer qui aurait été déversé dans les égouts d'eaux pluviales pour atterrir dans la Marne.
Mr le Maire ayant eu des informations quant à l'identité de l'auteur les a transmises à la gendarmerie qui prévoit d'ouvrir une procédure.
- Un élu relate qu'à la suite du précédent Conseil Municipal, des administrés ont eu connaissance d'informations avant même la publication du procès-verbal et de la délibération.
Ceci est problématique, car certains administrés se rendent en mairie et prennent au dépourvu les élus présents.
Une discrétion est demandée jusqu'à la publication des délibérations et du procès-verbal.
- Il est proposé de confier le second téléphone portable de la mairie au remplaçant en temps plein du cantonnier.
Le Conseil Municipal approuve cette proposition.
- Un élu demande s'il est possible d'utiliser du désherbant naturel bio pour le cimetière.
Ce type de désherbant peut effectivement être utilisé, mais l'idée est de végétaliser les allées.
Toutefois, le nettoyage du cimetière est une priorité.

- Fin de séance 20h15 -



Commune de GLAND
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 002-210203287-20250602-13BIS_2025-DE

DELIBERATION N° 13 BIS_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le 28 mai 2025 à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 8

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Absent : Timothé METIVIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique définitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Gland ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Gland ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ainsi que le tableau suivant ;

.../...

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	21 795,31		-44 711,42		-22 916,11
Fonctionnement	77 714,10	17 685,31	40 871,06		100 899,85
TOTAL I	99 509,41	17 685,31	-3 840,36		77 983,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	99 509,41	17 685,31	-3 840,36		77 983,74

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Mr le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique définitif 2024 de la Ville de Gland ;
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le vote a donné les résultats suivants : 7 voix Pour et 1 Abstention.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente Délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Château-Thierry au titre du contrôle de la légalité le : 02/06/2025 et publication ou notification en date du : 02/06/2025



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement et Canton
De Château-Thierry

Commune
De Gland

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 mai à 18h00, le conseil municipal, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Convocation : 23/05/2025
Affichage : 26/05/2025

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Votants : 10

Etaient présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE,
Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle
MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL,
Gérard ASSAILLY, Armand BEAUFORT, Timothé
METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Secrétaire : Mme Murièle MARCHAND.

Rapporteur : M. BOUVET Jean-François

Objet : Vote du Budget Primitif 2025
D 10 BIS_2025

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au
vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable au budget principal à partir de 2025

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal présenté par Jean-
François BOUVET, Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025,
tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

.../...

COMMUNE DE GLAND (M57) - MAIRIE DE GLAND - BP (projet de budget) - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	87 596,63	159 621,82
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	49 109,08	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 22 916,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		159 621,82	159 621,82
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	306 750,00	289 255,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 28 874,66
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		306 750,00	318 130,16
TOTAL DU BUDGET (4)		466 371,82	477 751,98

1) A savoir : uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 en l'absence de la section de fonctionnement correspondant, les dépenses aux dépenses engagées non imputées et les travaux réalisés (sauf la dette) financés par la comptabilité des engagements, et en l'absence aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre ou d'un titre de l'exercice précédent.
 2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Le vote a donné les résultats suivants : 9 voix Pour et 1 voix Contre.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
 Délibération a été déposée
 en Sous-Préfecture de Château-Thierry
 au titre du contrôle de la légalité le : 02/06/2025
 et publication ou notification en date du : 02/06/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

DELIBERATION N° 14 BIS_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,

Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,

Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Après présentation des résultats de l'exercice 2024, et du budget 2025, le conseil municipal vote les reports suivants :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 21 795,31 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 77 714,10 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	44 711.42
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	40 871.06

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	49 109.08
En recettes pour un montant de :	0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	72 025.19
--	-----------

.../...

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 002-210203287-20250602-14BIS_2025-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les m report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Mr Jean-François BOUVET propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat conformément au CFU 2024.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

72 025.19

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

28 874.66

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 02/06/2025

et publication ou notification en date du : 02/06/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le **02/06/2025**

ID : 002-210203287-20250602-17_2025-DE

DELIBERATION N° 17_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur/Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

La Commission Communale des Impôts Directs ayant eu lieu le 10 avril 2025, et aucun Conseil Municipal n'ayant été programmé depuis, la commune est hors délai et conserve donc les taux communaux de l'année 2024.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* **48.94 %**

* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **13.52 %**

- Taxe d'habitation : **10.40 %**

.../...

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété
- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 02/06/2025
et publication ou notification en date du : 02/06/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 002-210203287-20250610-20_2025-DE

DELIBERATION N° 20_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire insiste sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo protection qui est avant tout un vrai moyen de prévention et qui dans certains cas, pour la petite délinquance, permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

Monsieur le Maire précise que cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de mission de sécurité.

Ainsi, plusieurs zones ont été identifiées, qui doivent encore être validées avec le référent sureté de la gendarmerie nationale, à savoir aux intersections et en sortie de village.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entamer les démarches nécessaires en vue de l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Gland.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **DEPOSER** une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur les secteurs rapportés auprès de Monsieur le Préfet,
- **SOLLICITER** les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre pour le financement de ce projet.
- **SIGNER** tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 002-210203287-20250610-20_2025-DE

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

La 1^{ère} Adjointe, pour Le Maire empêché,
Stéphanie CLEREN

La 1^{ère} Adjointe pour Le Maire empêché
certifie que la présente Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 10/06/2025
et publication ou notification en date du : 11/06/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 002-210203287-20250612-21_2025-DE

DELIBERATION N° 21_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION D'EMPLOI ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint territorial d'animation afin d'exercer les fonctions d'accompagnateur de transport scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi d'Adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet à raison de 8h hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des Adjoints territoriaux d'animation, et de la catégorie C.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des Adjoints territoriaux d'animation.

A défaut pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2025,

Filière : animation

Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux d'animation

Grade : Adjoint territorial d'animation

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6413 et 6450.

Le vote a donné les résultats suivants : 6 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

La 1^{ère} Adjointe, pour Le Maire empêché,
Stéphanie CLEREN

La 1^{ère} Adjointe pour Le Maire empêché
certifie que la présente Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 12/06/2025
et publication ou notification en date du : 18/06/2025





Commune de GLAND
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 002-210203287-20250612-22_2025-DE

DELIBERATION N° 22_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint technique territorial afin d'exercer les fonctions d'entretien et d'hygiène des locaux.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi d'Adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des Adjoints techniques territoriaux, et de la catégorie C.
- Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des Adjoints techniques territoriaux.

A défaut pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2025,

Filière : technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique territorial

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6413 et 6450.

Le vote a donné les résultats suivants : 6 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

La 1^{ère} Adjointe pour Le Maire empêché
certifie que la présente Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 12/06/2025
et publication ou notification en date du : 18/06/2025

La 1^{ère} Adjointe, pour Le Maire empêché,
Stéphanie CLEREN





Commune de GLAND
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le 06/06/2025

ID : 002-210203287-20250606-A19_2025-DE

DELIBERATION N° 19_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation EP en LEDS (rétrofit), rue de Rome / rue du Carrefour (15 u)

N° de dossier(s) : 02.2024.0617.16.347

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Rénovation EP en LEDS (rétrofit), rue de Rome / rue du Carrefour (15u)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 6 965,82 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 3 482,91 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	6 965,82 €	3 482,91 €	3 482,91 €
	6 965,82 €	3 482,91 €	3 482,91 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

.../...

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 06/06/2025
et publication ou notification en date du : 10/06/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 002-210203287-20250606-18_2025-DE

DELIBERATION N° 18_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 mai à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 23/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mmes : Stéphanie CLEREN, Bernadette LEGOUGE, Claudine MALLET,
Sylvie SCIANCALEPORE, Murièle MARCHAND.

Mrs : Jean-François BOUVET, Claude SAN MIGUEL, Gérard ASSAILLY,
Armand BEAUFORT, Timothé METIVIER.

Absent excusé : Aurélien GAUTHIER.

Mme Murièle MARCHAND a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation EP en LED, résidence des Grèves (16 u)

N° de dossier(s) : 02.2024.0616.16.347

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Rénovation EP en LED, résidence des Grèves (16u)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 24 949,61 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 13 425,56 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	21 780,47 €	10 890,23 €	10 890,24 €
Réseau	3 169,14 €	633,82 €	2 535,32 €
	24 949,61 €	11 524,05 €	13 425,56 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

.../...

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 06/06/2025
et publication ou notification en date du : 10/06/2025

